

—  
VILLE DE LOUDUN  
—

**LE MAIRE DE LA VILLE DE LOUDUN :**

**OBJET :**

Restructuration et extension  
des vestiaires du Rugby -  
Avenant N° 1 au marché  
passé avec l'entreprise SN  
LESTABLE MOLISSON –  
Lot n° 11

**VU :**

- les articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération du 23.05.2020 portant délégation au Maire par le Conseil Municipal de certaines attributions,

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1 :**

Le présent avenant a pour objet des travaux en moins-value relatif au lot 11 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaire, dans le cadre des travaux de restructuration et extension des vestiaires du Rugby.

**ARTICLE 2 :**

Le montant de l'avenant est de – 125.46 € HT soit – 150.55 € TTC. Le nouveau montant de ce marché s'élève à la somme de :

|                       |             |                                   |
|-----------------------|-------------|-----------------------------------|
| 54 000.00 € HT        | soit        | 64 800.00 € TTC (montant initial) |
| - 125.46 € HT         | soit        | - 150.55 € TTC (avenant)          |
| <b>53 874.54 € HT</b> | <b>soit</b> | <b>64 649.45 € TTC</b>            |

**ARTICLE 3 :**

Le présent avenant est conclu avec l'entreprise SN LESTABLE MOLISSON 1 Rue des Grandes Vignes 37500 CHINON.

**ARTICLE 4 :**

Le montant de cette dépense sera imputé à l'opération 41231 du budget de la ville de Loudun.

**ARTICLE 5 :**

Il convient d'accepter et de signer l'avenant avec l'entreprise SN LESTABLE MOLISSON.

**ARTICLE 6 :**

Le Directeur Général des Services de la Mairie de Loudun est chargé de l'exécution de la présente décision.



A LOUDUN, le 06 DEC. 2023

Le Maire,  
Joël DAZAS

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification*

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ....06.DEC.2023.....

Publié le : ....06.DEC.2023.....

Notifié le : .....

Accusé de réception en préfecture  
086-218601375-20231206-DEC2023-192-AI  
Date de télétransmission : 06/12/2023  
Date de réception préfecture : 06/12/2023